

PROPOSITION COMMUNAUTAIRE DE LIBELLÉ LOI SUR LES SERVICES EN FRANÇAIS (LSF)

Quatre grandes priorités

Garantir l'accès aux services en français partout en Ontario

- Élimination du concept de régions désignées.
- Changer le terme « organisme gouvernemental et institution de la législature » pour « entité publique »

Enchâsser le concept de l'« offre active » dans la LSF

- Toutes les entités publiques provinciales devraient pratiquer l'offre active en français.
- Ajouter une définition sur l'« offre active » dans la loi.

Créer des mécanismes de reddition de compte pour les entités publiques

- Obliger les entités publiques à préparer et à soumettre des plans de services en français à la ministre des Affaires francophones.

Rétablissement d'un commissaire aux services en français complètement indépendant et ajout d'un droit de recours

- Le Commissaire relève de l'Assemblée législative
- Donner le droit de recourir aux tribunaux à une personne ayant déposée une plainte au Commissariat.

AUTRES RECOMMANDATIONS

- Reconnaître les nouvelles technologies
- Ajout d'une section « Objets et principes »
 - Obliger le gouvernement à traduire les règlements
 - Reconnaître le nouveau ministère des Affaires francophones
- Formaliser le conseil consultatif de la ministre des Affaires francophones.
 - Mise à jour périodique de la loi

Pour plus d'informations sur notre proposition, rendez-vous à [cette page](#)